

1^{er} juin 2020

Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. le maire Pierre Laflamme
siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

Était absent : aucun

Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

66-20

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux

soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

67-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

68-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 23 mai 2020

épargne courant	760 296.74
épargne à terme régulier	100 000.00
avantage entreprise	390 714.63
TOTAL	1 251 011.37

CAISSE RECETTES AU 31 mai 2020

TOTAL DES RECETTES	561 980.10
---------------------------	-------------------

69-20

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 145 292.74\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	128 993.44\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>16 299.30\$</u>
	145 292.74\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

70-20

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, un rapport du maire est déposé à la séance du mois de juin. Le document sera publié sur le site internet de la municipalité.

DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE PANDÉMIE COVID-19

Selon les directives émises par la santé publique, la fermeture du bureau municipal au public est maintenue.

Soccer

Nous attendons les directives de la santé publique pour la saison de soccer.

71-20

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un décret émis par la direction de la santé publique autorise la réouverture des bibliothèques.

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale a préparé un plan afin de respecter les consignes pour la réouverture.

La bibliothèque municipale sera ouverte le samedi seulement de 9h à midi à partir du 6 juin. Les abonnés ne seront pas autorisés à rentrer dans la bibliothèque, les livres seront remis à l'extérieur. Des informations détaillées seront disponibles sur le site de la municipalité et sur la page facebook de la bibliothèque.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des élus d'accepter la réouverture de la bibliothèque et que les mesures soient mises en place afin de respecter les directives de la santé publique.

72-20

PRIX POUR TRAITEMENT DE FISSURES

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de traitement de fissures, voici les prix obtenus :

	0 à 10 000m/linéaire	10 001m/lin. et plus
-Scellement J.F. inc. : minimum 1500\$ par visite	1.12\$/ m/lin.	1.11\$/m/lin
-Permaroute : plus déplacement et mise en place des équip. 79.50\$/jour	1.65\$/m/lin.	1.60\$/m/lin.
-Lignes Maska :	1.34\$/m/lin.	1.14\$/m.lin.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Scellements J.F. inc de Québec pour effectuer les travaux de fissures sur nos routes cette année, selon les soumissions.

73-20

RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de rapiéçage mécanisé, voici les prix obtenus :

1- Vallières Asphalte inc. :

rapiéçage mécanisé eb-10c

0 à 50 tonnes =	165\$/tonne + taxes
51 à 100 tonnes=	150\$/tonne + taxes
101 à 200 tonnes=	140\$/tonne + taxes
201 tonnes et + =	130\$/tonne + taxes

2-Smith asphalte inc. :

0 à 50 tonnes =	225\$/tonne + taxes
51 à 100 tonnes=	165\$/tonne + taxes
101 à 200 tonnes=	155\$/tonne + taxes
201 tonnes et + =	145\$/tonne + taxes

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Vallières Asphalte inc. pour effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2020.

74-20

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE FAFARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADDENDA À L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ
PROTECTRICE DES ANIMAUX DRUMMOND (SPAD)

La Société protectrice des animaux Drummond (SPAD) nous soumet un addenda afin de modifier notre entente pour s'harmoniser avec la loi.

Des vérifications seront effectuées afin que les modifications soient adaptées à notre municipalité.

75-20
PROGRAMME SPÉCIAL DE SUPPLÉMENT AU LOYER VAL
BONHEUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton accepte de renouveler l'entente du programme spécial de supplément au loyer pour le Val Bonheur Saint-Nazaire inc. (PSS);

Il a été convenu dans une entente préalable pour le supplément au loyer que la demande de contribution financière soit de 10% du déficit et valide jusqu'au mois de mars 2021.

M. Pierre Laflamme, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'entente.

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE REMISE

Une demande est adressée au conseil municipal du Club Optimiste pour l'autorisation et la participation financière pour la construction d'une remise sur le terrain de la municipalité.

La demande sera évaluée afin de vérifier les normes et les coûts du projet.

Mis à l'étude.

76-20
CAMP DE JOUR

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des élus qu'un camp de jour soit organisé cet été à condition qu'un adulte soit engagé pour assurer la responsabilité de l'organisation du camp de jour et fasse respecter les directives de la santé publique exigées à cause de la COVID-19.

Que la personne ait de l'expérience dans ce domaine serait un atout.

Suite à la réception des candidatures, des entrevues seront organisées.

RAPPORTS

- Philippe Roy : assemblée générale annuelle du CDRN à replanifier ;
- Pierre Laflamme : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de la Fédération Québécoise de Municipalités (FQM) ayant pour objet l'infolettre COVID-19 – SPÉCIALE – le jeudi 28 mai 2020 et la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec ;
- courriel du 28 mai 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant pour objet le prolongement de l'état d'urgence ;
- courriel de Loisir et Sport Montérégie ayant pour objet la tournée inventaire régional des infrastructures de loisir – Phase 6 – MRC d'Acton ;
- demande au Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Demande d'aide financière, exercice financier 2020-2021 ;
- courriel de la Sécurité civile concernant la chaleur extrême ;
- courriel des Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. ayant pour objet la reprise des inspections pour l'évaluation municipale ;
- publipostage concernant le sondage pour le Camp de jour 2020 ;
- courriel de la MRC d'Acton concernant le nettoyage des biens et des personnes atteintes de la COVID-19 ainsi qu'un courriel reçu du MAMH concernant la dernière conférence téléphonique avec les différents ministères ;

- COVID-19, Info-FQM, numéro 44 – le 20 mai 2020 et paiement pour la SQ ;
- courriel de la Sûreté du Québec concernant la surveillance dans le 10^e rang Est ainsi que des plaintes dans la route du Moulin ;
- bilan 2019 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;
- courriel de la MRC d'Acton concernant le nombre de cas de la COVID-19 en Montérégie ;
- communiqué concernant l'ouverture des écocentres à compter du 9 mai ;
- mot de remerciement d'une citoyenne pour rapidité d'exécution, émission, envoi et procédure de paiement pour permis de construction ;
- préavis de vérification mécanique de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- le cahier du député, no 2, mai 2020.

VARIA

Appréciation des boîtes à fleurs que nous avons installées dans la cour de la Fabrique.

77-20

ÉTUDE POUR LA CONVERSION DES LAMPADAIRES DE RUES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité que les élus donnent l'autorisation de fournir à Philippe Roy, les données nécessaires, soit la consommation, les coûts de réparation du réseau des lampadaires de rues. Le but est de faire une étude afin de vérifier la possibilité de la conversion des lampadaires de rues au DEL.

78-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 22.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière